



## Conditions générales de vente et de contrat applicables à la tpgPay pour les cartes tpgPay B2B et B2G (ci-après CGV-tpgPay B2B et B2G).

La carte tpgPay est un moyen de paiement (porte-monnaie électronique), aucune TVA n'est donc associée à ce produit. Les désignations de personnes se rapportent aux personnes des deux sexes.

### 1. Objet et champ d'application

1.1 Les présentes conditions générales régissent les rapports juridiques entre le client et les Transports publics genevois (ci-après, les tpg) en ce qui concerne l'obtention des cartes tpgPay préchargées.

Par client, on entend une entité publique ou privée valablement constituée, un particulier qui passe commande ou se procure auprès du service support-vente des tpg plusieurs cartes tpgPay.

1.2 Les caractéristiques et les conditions d'utilisation de la tpgPay sont décrites dans l'article 3 ci-après.

1.3 La tpgPay permet l'achat de titres de transport exclusivement et directement sur l'un des distributeurs automatiques tpg; le voyage est régi, sauf dispositions contraires ci-après, conformément aux dispositions réglementaires pour le transport de voyageurs, de bagages et d'animaux sur le réseau des tpg (ci-après : les DRT-TPG) qui font partie intégrante du contrat et sont disponibles sur [www.tpg.ch](http://www.tpg.ch).

### 2. Application des présentes CGV

Les présentes CGV entre le client et les tpg prennent effet au moment de l'obtention de la tpgPay auprès du support-vente.

### 3. Caractéristiques de la tpgPay

3.1 Format. Il s'agit d'un support standardisé et sécurisé, sans contact, via la technologie RFID. Elle existe en deux devises, en CHF ou en €.

3.2 Spécificités. La tpgPay est un porte-monnaie électronique vide, à charger pour un montant fixe en CHF ou en €. et pour un solde maximal de 200 CHF ou €.

La tpgPay n'est ni remboursable, ni échangeable, et ne constitue pas un titre de transport. Il s'agit d'un moyen de paiement au porteur à faire valoir au moment de l'achat d'un ou plusieurs titres de transport. Elle n'est pas échangeable contre espèce et les tpg ne rendent pas la monnaie sur la tpgPay partiellement utilisée. La tpgPay est transmissible.

3.3 Conditions d'utilisation. Chaque tpgPay permet l'achat successif d'un ou plusieurs titres de transport sur les distributeurs fixes situés aux points d'arrêts ou sur les distributeurs mobiles situés à l'intérieur de certains véhicules (principalement les lignes transfrontalières).

3.4 Validité. Le solde et la date d'expiration sont consultables sur les terminaux de vente (distributeurs de titres de transport, agences, points de vente agréés). La date de début de validité de la tpgPay démarre au moment de l'activation de la carte. Elle est valable 5 ans. Passé ce délai, la carte est fonctionnelle sur les distributeurs jusqu'à épuisement du solde pendant une année au maximum. Une tpgPay échue peut être prolongée d'une année au maximum lors d'un prochain chargement.

3.5 Chargement. Le chargement de la tpgPay peut être effectué en agence tpg ou auprès d'un point de vente agréé, en CHF. Il peut également être effectué auprès du support-

vente des tpg, en CHF et en €, moyennant frais administratifs mentionnés à l'article 4.3 de ce présent contrat.

3.6 Défectuosité. La tpgPay est échangée au support-vente des tpg si il s'avère qu'elle est défectueuse et toujours en cours de validité. Le solde de la carte défectueuse est alors crédité sur la nouvelle tpgPay.

3.7 À des fins de blocage en cas de perte ou de vol, la tpgPay peut être enregistrée sur le compte webshop du client en indiquant le numéro situé au dos, le solde sur la carte et la devise. Le cas échéant, le solde peut être transféré sur une nouvelle tpgPay, en agence tpg. Des notifications peuvent être paramétrées afin de recevoir une alerte (par sms ou email) avant la date d'expiration de la carte et/ou lorsqu'un solde défini est atteint.

### 4. Conditions d'obtention de carte tpgPay B2B et B2G

4.1 Si le client ne détient aucun téléphone de recharge, un nombre minimum de 5 cartes tpgPay est requis pour chaque commande. Si le client détient un téléphone de recharge, les commandes de cartes tpgPay s'effectuent par tranche de 100 cartes tpgPay.

4.2 Chaque carte tpgPay peut être chargée pour un montant de CHF 6.-, 20.-, 30.-, 50.- ou 100.-.

4.3 Frais. Des frais seront prélevés pour chaque chargement manuel de cartes tpgPay auprès du service support-vente des tpg, ainsi que des frais de livraison. Les frais sont définis ainsi, sauf cas particulier :

4.3.1 Frais administratifs:

- Support/Carte tpgPay vide : CHF 0.50 par carte
- Chargement par le support-vente : CHF 0.70 par carte jusqu'à 50 cartes, soit 35 CHF

4.3.1.3 Frais de livraison. Les frais de livraison pour un envoi par courrier postal avec suivi est de CHF 5

Si la livraison est effectuée par un coursier mandaté par les tpg, 20 CHF seront facturés

4.4 La livraison jusqu'à 20 cartes s'effectue par courrier postal. Au-delà de cette quantité, la livraison s'effectue par coursier mandaté par les tpg.

### 5. Recyclage

Le retour des cartes périmées est possible auprès du support-vente.

### 6. Conditions de paiement

6.1 Les cartes tpgPay sont distribuées par le support-vente des tpg dans un délai de 7 jours ouvrables.

6.2 Demeurent réservées les conditions de paiement spéciales confirmées par écrit par les tpg.

6.3 Facturation. La facturation s'établit sur une base mensuelle. Le Client s'acquitte du montant de chaque facture dans les 30 jours calendaires suivant la date de la facture.

### 7. Modification, annulation ou interruption par le client

L'achat est irrévocable. Aucun retour de tpgPay ne sera accepté, même si cette dernière n'a jamais été utilisée.

### 8. Particularités

Le porteur d'une tpgPay ne pourra prétendre à un remboursement en cas de perte, vol ou détérioration.

### 9. Nullité partielle

S'il s'avère que l'une ou plusieurs des dispositions des présentes CGV-tpgPay pour les distributeurs de cartes tpgPay B2B et B2G ou d'autres contrats régis par celles-ci

sont nulles, contraires à la loi ou inapplicables, la validité des dispositions restantes n'en sera pas affectée.

## 10. For

10.1 Les présentes CGV sont soumises au droit suisse exclusivement.

10.2 Le for est à Genève (Suisse), sous réserve de recours au Tribunal fédéral.

## 11. Contact

Transports publics genevois (TPG)  
Marketing, Vente et Communication  
Support clientèle B2B Entreprises et Institutions  
Route de la Chapelle 1,  
Case postale 950, CH - 1212 Grand-Lancy  
Email : support-vente@tpg.ch  
[www.unireso.com](http://www.unireso.com)  
[www.tpg.ch](http://www.tpg.ch)

© Transports Publics Genevois TPG  
06 février 2025